

*Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquérir des titres*

## OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE

visant les actions ordinaires et les bons de souscription d'actions de la société :



initiée par le concert composé de :



présentée par :



**Etablissement présentateur et garant**

### COMMUNIQUE DE MISE À DISPOSITION DE LA NOTE D'INFORMATION ET DU DOCUMENT « AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTÉRISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIÈRES ET COMPTABLES » D'APICIL MUTUELLE ET APICIL PREVOYANCE

#### Prix DE L'OFFRE

1,30 euro par action Bluelinea  
0,01 euro par bon de souscription d'action Bluelinea

#### DUREE DE L'OFFRE

10 jours de négociation

Le calendrier de de l'offre publique d'achat simplifiée (l'« **Offre** ») sera fixé par l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») conformément à son règlement général.



Le présent communiqué (le « **Communiqué** ») a été établi et diffusé par Apicil Mutelle et Apicil Prévoyance en application des dispositions des articles 231-27 1° et 2° et 231-28 du règlement général de l'AMF.

*Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquérir des titres*

En application de l'article L. 621-8 du code monétaire et financier et de l'article 231-23 de son règlement général, l'AMF a, en application de la décision de conformité prise le 6 décembre 2022, apposé le visa n° 22-473 en date du 6 décembre 2022 sur la note d'information de Apicil Mutuelle et Apicil Prévoyance (la « **Note d'Information** »). relative à l'Offre.

Le document « Autres informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables » d'Apicil Mutuelle et Apicil Prévoyance a été déposé auprès de l'AMF le 6 décembre 2022 et mis à la disposition du public le 7 décembre 2022, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF.

Le document « Autres informations » relatif à Apicil Mutuelle et Apicil Prévoyance et la note d'information sont disponibles sur les sites internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et sur les sites internet de l'Initiateur (<https://www.groupe-apicil.com/newsroom/offre-publique-acquisition-bluelinea/>) et peut être obtenu sans frais auprès de :

**Groupe Apicil**  
38 Rue François Peissel  
69300 Caluire-et-Cuire, France

**Crédit Industriel et Commercial  
(CIC Market Solutions)**  
6, avenue de Provence  
75009 Paris, France

Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF et Euronext publieront respectivement un avis d'ouverture et de calendrier et un avis annonçant les modalités et le calendrier de l'Offre.

**Avertissement**

Ce Communiqué a été préparé à des fins d'informations uniquement. Il ne constitue ni une offre d'achat, ni une sollicitation d'une offre pour la vente de titres Bluelinea. La diffusion, la publication ou la distribution de ce Communiqué peut être restreinte par la loi dans certaines juridictions et, en conséquence, toute personne en sa possession située dans ces juridictions doit s'informer des restrictions légales en vigueur et s'y conformer. Il est fortement recommandé aux investisseurs et aux actionnaires situés en France de prendre connaissance de la Note d'Information mentionnée dans ce Communiqué, ainsi que de toute modification ou de tout supplément apporté(e) à ce document, dans la mesure où celui-ci contient des informations importantes sur l'opération proposée ainsi que sur d'autres sujets connexes. Ni Apicil Mutuelle et Apicil Prévoyance, ni leurs membres, conseils ou représentants respectifs n'acceptent une quelconque responsabilité dans l'utilisation par toute personne du présent communiqué ou de son contenu, ou plus généralement afférente au communiqué.